

PORTO-NOVO, 1^e I3 MAI 1963

II) ECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°63- 226 /PR/MFT.
portant ratification de la Convention de
Coopération en matière de Contrôle des
Entreprises et opérations d'assurance.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de
la République du Dahomey ;

SUR la proposition du Ministre des Finances et du Travail,

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

D É C R Ê T E.

ARTICLE 1er. - Est ratifié la Convention de Coopération en matière
de Contrôle des Entreprises et opérations d'Assurance signée à
Paris le 27 Juillet 1962

ARTICLE 2. - Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal
Officiel de la République du Dahomey./.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
Le Ministre des Finances et du
Travail,

Hub Mag

H. M A G A

B. BORNA.

AMPLIATIONS :

P.R.	15
S.G.G.	4
MINISTRES	13
C.SUPREME	2
DOMAINES	5
J.O.R.D.	1